

Le 30 juillet 1782 après les publications à l'usage dans  
cette Eglise et celle de Caplachie. où le Curé averti du mariage  
sans aucun empêchement ni opposition; le Pont Euvre  
et pris en vray et légitime mariage, François Juvion  
fils légitime d'Antoine et de Marie Louise de la paroisse de Caplachie. Et Marguerite Garrel fille légitime  
de défunt benoit et de vivante Marguerite Maximie  
habitants cette paroisse, auxquels François Juvion et  
Marguerite Garrel j'ay imparté la benédiction nuptiale  
en présence de leurs parents amis et voisins. François  
Cocher, Joseph de la Rivière, Juvion François, Guinnet  
Pierre Tonton signant avec nous. François Cochet  
Joseph de la Rivière. Pierre Tonton  
François Guinnet Garrel Curé